



L'agriculture face aux défis climatiques

Comment assurer notre avenir en Auvergne-Rhône-Alpes ?

FEVRIER 2021

SYNTHÈSE

Contexte

En janvier 2020, le Conseil régional dresse le constat d'une agriculture régionale de plus en plus fréquemment confrontée aux conséquences du changement climatique, fragilisant de nombreuses exploitations. En cause, la multiplication des épisodes sur les dernières années, à l'instar de la sécheresse récurrente ou encore les violents épisodes de grêle en été puis de neige à l'automne 2019. Ces phénomènes ont fortement impacté les exploitants allant jusqu'à remettre en cause la viabilité économique de nombreuses exploitations.

Face à ces sinistres, la Région a généré des enveloppes exceptionnelles pour soutenir les exploitations de la région : en 2018, elle mobilisait 15 millions d'euros pour soutenir les éleveurs ayant investi dans leur outil de production. En 2020, ce sont 20 millions d'euros qui sont dédiés au soutien des exploitations fragilisées par la sécheresse, la grêle et les chutes de neige.

Enjeux

Néanmoins, face à la récurrence des aléas climatiques, les interventions exceptionnelles et *a posteriori* semblent avoir atteint leurs limites, à la fois coûteuses pour la Région et insuffisantes pour les agriculteurs. D'autres pistes sont à envisager, dans le cadre d'une stratégie globale, pour sécuriser les revenus de nos exploitations tout en maintenant et développant notre agriculture.

Objectif

Dans cette perspective, le président du Conseil Régional a demandé au CESER de se saisir de ces problématiques afin d'étudier les leviers d'actions de la région. Une attention particulière sur la question de l'assurance récolte, et notamment à travers des outils tels que la création d'un fonds assurantiel doté par des crédits publics (Europe, Etat, Collectivité) et privés (banques, compagnies d'assurance) a été souhaitée.

Questions

Quels sont les impacts du changement climatique dans notre région ? Quels sont les leviers face à ces aléas et comment les actionner à l'échelle régionale ? Un fond assurantiel régional est-il pertinent pour préserver nos exploitations ? Ce sont autant de problématiques qui sous-tendent l'élaboration de ce rapport.

Démarche

Dans ce travail, le CESER a donc entrepris de cerner les enjeux liés au changement climatique dans notre région avant d'étudier les différents moyens envisagés pour répondre aux défis qu'il implique. Différentes échelles mais aussi logiques de réflexion sont indispensables pour élaborer des politiques publiques pertinentes face à un sujet aussi changeant et évolutif.



La réponse du CESER

La saisine du Conseil régional demandait au CESER d'émettre un avis sur les outils de sécurisation de l'agriculture face au changement climatique et plus particulièrement sur les solutions assurantielles. Pour répondre de manière pertinente à cette thématique et les enjeux qu'elle suppose, il formule une réponse élargie reposant sur les axes abordés dans ce rapport, revenant ainsi sur les solutions anticipatives, préventives et curatives.



A l'échelle anticipative

Soutenir la recherche et le développement dans une réflexion plus large sur l'agriculture de demain

La région doit participer à la réflexion globale actuelle sur les systèmes agricoles et leurs impacts sur le changement climatique. Le secteur agricole étant confronté à un changement climatique rapide, il faut accélérer les mutations et investir davantage dans la recherche.

Parallèlement, il est nécessaire d'inciter et accompagner les agriculteurs pour repenser et adapter nos systèmes agricoles (agronomie, diversité de cultures, complémentarité, choix des espèces, etc.)



2

A l'échelle préventive

Accompagner la mise en place d'équipements de protection des exploitations

La Région doit également intervenir sur le volet préventif en échangeant avec les acteurs de terrain - exploitants, entreprises, chambres d'agriculture, etc. pour continuer à soutenir et financer les projets et innovations dans le domaine de la protection des exploitations (filets paragrêle, rénovation des bâtiments, lutte antigel, outils de gestion de l'eau, équipements permettant de nouvelles pratiques culturales, etc...) et ainsi aider les exploitants à s'équiper.



3

A l'échelle curative

Repenser, dans le cadre d'une réflexion nationale et européenne, l'assurance récolte et son financement afin de la rendre plus accessible à tous

Les dispositifs actuels de compensation financière, à l'instar des assurances et du fond des calamités agricoles, sont à l'évidence dépassés par l'ampleur et la répétition des phénomènes climatiques. Néanmoins, le CESER émet un doute sur la pertinence et faisabilité d'un dispositif uniquement régional.

De fait, seule l'implication de toutes les régions de France et du gouvernement, aux côtés d'une réorganisation des fonds européens dédiés à l'agriculture et en accord avec les orientations de la future Politique Agricole Commune (PAC), permettront d'envisager une couverture plus importante et accessible au plus grand nombre d'agriculteurs.

La Région doit se focaliser sur les solutions anticipatives et préventives évoquées, mais il est primordial de prendre part à des réflexions nationales, sur un système innovant d'assurance et/ou de fonds assurantiels, pour garantir un revenu aux exploitants ayant subi des pertes.



Le changement climatique et ses conséquences sont extrêmement palpables dans notre région. Les aléas climatiques se multiplient, mettant en danger nos exploitations ainsi que notre conception de l'agriculture toute entière.

Pour répondre à ces défis, plusieurs solutions ont été envisagées par la Région et notamment celle d'un fonds assurantiel régional, fondé sur un partenariat public/privé, afin de répondre au mieux aux besoins d'indemnisation des exploitants à la suite d'un sinistre.

Pour le CESER cette solution assurantielle est une piste non pertinente à l'échelle régionale mais qui doit être envisagée dans un cadre national et européen permettant ainsi une solidarité entre les territoires et l'accès à un filet de sécurité garantissant la durabilité des exploitations.

Nous estimons que les solutions se trouvent davantage dans une démarche globale privilégiant les logiques anticipatives et préventives. Seule une stratégie complète, visant à long terme à la refonte de nos systèmes agricoles par l'innovation, la recherche et le développement, et à plus court terme la prévention des sinistres et leur indemnisation, est concevable pour espérer apporter une réponse comparable à l'ampleur des phénomènes climatiques actuels.

L'agriculture a su, au fil des siècles, s'adapter afin de nourrir au mieux la population. Le changement climatique implique de se renouveler, encore, pour continuer à remplir cette mission ; de plus ses effets peuvent être atténués par des méthodes innovantes de culture et d'élevage.

Le citoyen-consommateur, enfin, doit jouer un rôle dans ce processus, en s'orientant vers des consommations locales et raisonnées ayant une empreinte écologique moindre.

Téléchargez l'avis sur ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29